



Malartic, le 31 août 2016

TRANSMISSION PAR COURRIEL

M. Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la
route 117 à Malartic
Réponses aux questions complémentaires du 29 août 2016 (DQ27, n° 1 à 5)

Monsieur Guay Lachance,

Vous trouverez joint à la présente, la réponse de la mine Canadian Malartic aux questions complémentaires reçues le 29 août 2016.

Nous demeurons disponibles pour répondre à toute question de la Commission.

Je vous prie d'agréé, Monsieur Guay Lachance, l'assurance de notre sincère considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Christian Roy".

Christian Roy, ing.
Directeur de projet Extension de Canadian Malartic et déviation de la 117

p.j. (1)

Réponses aux questions complémentaires du 19 août 2016 (DQ26, n° 1)

1. Concernant la ségrégation des stériles en fonction de leur potentiel d'acidification

Dans votre réponse du 6 juillet 2016, vous indiquiez que le projet vous permettrait d'obtenir une aire supplémentaire pour la halde à stériles sur laquelle vous pourriez ségréguer le stérile selon vos besoins (DQ7.1, p. 9).

Veillez indiquer si vous vous engagez formellement à procéder à une ségrégation des stériles en fonction de leur potentiel d'acidification, advenant l'autorisation du projet d'agrandissement de la mine.

Nous avons effectivement mentionné dans notre réponse du 6 juillet dernier que le projet d'extension nous permettra d'obtenir une aire supplémentaire pour la halde à stériles sur laquelle nous pourrions ségréguer le stérile selon nos besoins. Cependant, CMGP ne s'engage pas à ségréguer systématiquement tous les stériles advenant l'autorisation du projet. Nous effectuerons une ségrégation pour isoler les quantités de stériles requises pour la construction de routes ou de structures ainsi que pour la restauration du site. Nous sommes conscients que plus nous effectuerons la ségrégation des stériles en fonction de leur potentiel d'acidification et plus la restauration du site se verra simplifiée.

2. Concernant les dimensions de la fosse

Dans votre envoi du 18 août, en réponse à la question 7, vous avez fourni les dimensions de la fosse Canadian Malartic en 2016 et celles de l'extension Barnat à la fin de la période d'exploitation (DQ21.1, p. 4)

- a. Veillez ajouter les dimensions de la totalité de la fosse à la fin de la période d'exploitation (volume, superficie, profondeur maximale)

Le volume total de la fosse Canadian Malartic et de son extension dans le secteur Barnat se chiffre à 219,8 Mm³. Aussi, leurs superficies s'additionnent pour totaliser 243 hectares. La profondeur maximale est de 370 m (profondeur maximale atteinte dans le secteur de la fosse Canadian Malartic actuelle).

- b. Veillez ajouter les dimensions de la fosse Jeffrey à la fin de son exploitation (volume, superficie et profondeur maximale)

Le volume total de la fosse Jeffrey se chiffre à 1.8 Mm³. Sa superficie est de 7 hectares et sa profondeur maximale est de 60 mètres selon les réserves de janvier 2016.

Dans le résumé de l'étude d'impact, il était indiqué que la fosse Canadian Malartic « aura une longueur maximale d'environ 3 750 m et une largeur maximale de près de 900 m » (PR3.3, p. 136). Quant à sa profondeur maximale : « elle sera approximativement 35 m plus profonde que la fosse originale. Le niveau le plus bas prévu pour l'agrandissement de la fosse est de 90 m sous le niveau de la mer. La profondeur de la fosse finale sera d'environ 410 m par rapport au terrain

environnant » (PR3.3, p. 137). Or, dans votre réponse du 18 août vous n'attribuez que 340 m de profondeur à « l'extension Barnat »

- c. Veuillez réviser l'information du résumé citée ci-dessus et indiquer les changements qui s'appliquent aux valeurs indiquées. Si c'est le cas, expliquer ce qui occasionne une révision de la profondeur maximale de 410 m à 340 m.

Les valeurs fournies le 18 août dernier sont basées sur les fosses optimisées telles que définies aux réserves du 1^{er} janvier 2016. L'élévation du fond de la fosse Canadian Malartic de cet exercice des réserves est à -50 chiffrant sa profondeur à 370 m (l'extension de la fosse Canadian Malartic dans le secteur Barnat a une profondeur de 340 m). L'estimation des réserves et les fosses optimisées qui en découlent dépendent de nombreux paramètres économiques dont le prix de l'or, les coûts de production et le taux de change (\$CDN/\$US) par exemple. L'estimation des réserves minières ainsi que l'optimisation des fosses s'effectuent tous les ans et peuvent entraîner des changements dans la géométrie des fosses en fonction de la variation des paramètres économiques. D'un plan minier à l'autre, il se produit des variations entre autres sur les tonnes de minerai que contiennent les fosses et donc sur la durée de vie de la mine elle-même. Une révision de profondeur d'une fosse (à la hausse ou à la baisse) occasionne donc une variation dans le tonnage total de roc à extraire, à usiner, à entreposer et affecte directement la vie de la mine.

3. Concernant la durée du projet

En présentant le projet en audience, vous mentionniez qu'il prolongerait l'opération de la mine de 6 ans (DA9, p. 36). Dans votre réponse du 18 août, vous indiquez que, selon le plan minier de 2016, « aucun minage n'est prévu au-delà de 2026 » (DQ21.1, p. 3).

- a. L'évaluation de la durée du prolongement à 6 ans est-elle toujours valide ? Préciser sur quelles années s'étendrait le projet d'agrandissement tel que révisé en fonction du plan minier de 2016 ? Comment et quand est établie la première année du projet considérant que l'étude d'impact de 2008 prévoyait 14,3 ans de production ?

Tel que mentionné précédemment, la variation des paramètres économiques change la durée de vie de la mine et de son projet d'extension. Selon le plan minier 2016, le roc total à extraire de la fosse Canadian Malartic (sans le projet d'extension) se chiffre à 324,5 Mtm. Advenant que seule la fosse Canadian Malartic actuelle soit minée, la totalité de la capacité d'extraction de nos équipements demeurerait attribuée à la fosse Canadian Malartic et la durée de l'exploitation serait de 5 ans au-delà du 1^{er} janvier 2016. Ce qui fixe la fin de la vie de la mine Canadian Malartic sans le projet d'extension à la fin de l'année 2020. Le projet d'extension représente l'extraction de 301,6 Mtm de roc total additionnel. Donc, avec l'ajout du projet d'extension, le plan minier prévoit un partage des équipements entre les deux fosses et, par conséquent, un chevauchement de leur période d'exploitation. Dans le plan minier 2016, nous débutons les travaux dans le secteur du projet d'extension au premier quart de 2018, ce qui marque le début la première année de réalisation du projet. La vie de la mine Canadian Malartic et de son projet d'extension se termine au cours de l'année 2026.

- b. Est-il toujours valable d'affirmer que le projet prolongerait de 6 ans les emplois directs de près de 670 travailleurs de la mine ? Corrigez ou ajustez l'information au besoin.

Dans le plan minier 2016, si on isole le tonnage à extraire du projet d'extension seulement, on parle d'une prolongation de la vie de la mine de plus de 5 ans mais inférieure à 6 ans pour un minimum de 670 travailleurs de la mine plus les nombreux entrepreneurs qui seront requis.

- c. Et selon ce plus récent plan, en quelle année et en combien d'années prévoyez-vous compléter les travaux de fermeture ?

Plusieurs études, essais en laboratoire et essais sur le terrain sont présentement en cours, et ce, pour encore les prochaines années afin de pouvoir obtenir et en valider les résultats. Plusieurs experts de renom ainsi que l'Institut de Recherche des Mines et de l'Environnement (IRME) de l'UQAT et de Polytechnique y sont impliqués. Dans ce contexte, Mine Canadian Malartic souhaite débiter la restauration dès qu'il en sera possible afin de profiter de la synergie des dernières années d'opération pour faire de la restauration progressive. Étant donné la grande superficie du site, nous pouvons cependant nous attendre à ce que les travaux actifs de restauration se poursuivent pour une période d'au moins 5 ans suivant l'arrêt des opérations. Compte tenu de l'état actuel des études et des essais, nous ne pouvons répondre avec plus de précisions à cette question.

4. Concernant les coûts d'opération et les investissements

Les coûts d'opération et des investissements qui sont rattachés au fait que la mine Canadian Malartic est installée en milieu urbain sont estimés au DQ21.1 (réponse 4, p. 2). Le promoteur mentionne que ces coûts n'incluent pas le bureau des relations avec la communauté ni le développement du guide de cohabitation.

- Veuillez préciser ce qui est inclus dans ces montants.

Ces montants incluent les investissements et coûts de production encourus pour l'atténuation du bruit (modifications des équipements, coûts partiels des arrêts des équipements pendant les arrêts sonores, construction de murs coupe-son, main d'œuvre supplémentaire requise) et pour l'amélioration de notre performance en termes de qualité de l'air (modification des équipements, installation de systèmes d'arrosage, location de camions à eau, coûts partiels des arrêts des équipements pendant les arrêts poussières, main d'œuvre supplémentaire requise).

Il est très difficile d'isoler tous les coûts de production rattachés au fait que la mine soit à proximité de la ville. Par exemple, pour le contrôle des vibrations, nous avons mis en place, depuis le début des opérations, des zones de forage et de chargement. Le principe est simple, plus on est près de la ville, plus les trous de forage sont de petit diamètre et seront donc chargés avec de plus petites charges explosives. Donc, il y a plus de trous de forage à effectuer et à charger d'explosifs pour un même volume de roc à abattre, donc une augmentation substantielle des coûts de production. À elle seule, cette mesure attribuable au forage et au chargement d'explosifs à proximité de la ville peut représenter des millions de dollars

supplémentaires par année. Cependant, il est très difficile de la chiffrer avec exactitude puisque toutes nos opérations sont exécutées de cette façon depuis le début de la mine. Pour illustrer un autre exemple, nous estimons à 50 M\$ la mise en place du guide de cohabitation. Les coûts de production et les investissements attachés au fait que la mine est installée en milieu urbain sont, de notre point de vue, beaucoup plus grands que ceux inscrits dans le tableau de la réponse 4 de la série de questions DQ21, mais malheureusement nous ne pouvons en faire la démonstration dans les délais prescrits.

5. Concernant les achats de biens et services

Selon les données d'achats de biens et services effectués par la mine Canadian Malartic à Malartic, dans la région administrative et au Québec (DQ21.1, p. 1; DQ7.1, p. 60; DA2-2013, p. 47), il a des fluctuations et certaines réductions (en %) dans les achats locaux et régionaux réalisés depuis 2011.

- Veuillez donner un portrait des types d'achat locaux et régionaux qui sont réalisés par le promoteur et expliquer les raisons des baisses observées.

Les principaux achats locaux et régionaux sont dans les catégories suivantes: contracteurs généraux, location de main-d'œuvre, entretien d'équipement à contrat, service de dynamitage, achat de matériel divers, entretien des véhicules routiers, service d'ingénierie, service d'entretien ménager et services de sécurité.

Les achats locaux sont demeurés relativement stables durant la période couvrant 2011 à 2015 avec une légère augmentation passant de \$64M en 2011 à \$67M en 2015.

Les achats régionaux ont, quant à eux, connus une diminution importante en 2014 pour trois raisons :

1. D'importants investissements en capital ont eu lieu de 2011 à 2013 pour améliorer les opérations dont entre autres, l'ajout d'un concasseur secondaire au montant de \$60M et un pebble crusher au montant de \$25M.
2. Suite à la baisse rapide du prix de l'or à la fin 2013, des rencontres ont eu lieu avec les fournisseurs afin de diminuer leurs prix de 10%. L'impact de cette baisse s'est reflété principalement en 2014.
3. Suivant l'offre hostile en janvier 2014, beaucoup de projets ont été mis sur la glace en attendant un dénouement sur la situation de l'entreprise. Ceci explique en partie la diminution des achats en 2014. Les projets ont repris en 2015, ce qui explique l'augmentation en 2015.